

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche

Par arrêté N°2022-12 du 06 juillet 2022, le Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ardèche, arrêté par délibération du Comité Syndical le 14 avril 2022.

Article 1 : Dates et durée de l'enquête publique

Le projet de SCoT est soumis à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du : **lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au jeudi 6 octobre 2022 à 17h00.**

Article 2 : Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Centre Ardèche. Elle porte, plus précisément sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche. Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme. Le territoire du Centre Ardèche est composé de trois intercommunalités : Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes de Val'Eyrieux et Communauté de commune du Pays de Lamastre. Ces trois intercommunalités sont constituées de 82 communes.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment un dossier administratif, le projet arrêté du SCoT qui se compose d'une introduction, d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs, d'une Carte prescriptive et des annexes scindées en 6 Livrets, ainsi que le bilan de la concertation. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis des personnes publiques associées consultées et celui de l'autorité environnementale. Le projet de SCOT comporte une évaluation environnementale (Annexe - Livre 3). L'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes) est joint au dossier d'enquête publique.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête

Par décision n°E2200067/69 du 02/06/2022, la présidente du TA de Lyon a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
Président : M. Hervé MONCHAUX, gestionnaire d'infrastructure,

Membres titulaires : Mme Isabelle CARLU, cadre technicienne en génie mécanique, M. Michel BRET, Ingénieur en chef retraité,
Membre suppléant : M. Thierry CHEYNEL, Ingénieur en chef TPE retraité.

Article 4 : Siège de l'enquête publique

Les locaux du Syndicat Mixte Centre Ardèche, situés **453 rue du Bousquet, 07 800 SAINT LAURENT DU PAPE** sont désignés comme étant le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Article 5 : consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du SCoT Centre Ardèche sera consultable :

- en version informatique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4104>

- en version papier dans les 10 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4104>;

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, disponibles dans les 10 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous ;

- par courrier postal à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête publique dont l'adresse est précisée dans le tableau ci-dessous ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4104@registre-dematerialise.fr

La commission d'enquête tiendra également des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous :

| Lieux de consultation du dossier | Adresses | Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier | Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête |
|--|---|--|---|
| Siège du Syndicat Mixte Centre Ardèche | 453, rue du Bousquet, 07800 Saint-Laurent-du-Pape | Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi : 9h - 12h | Lundi 5 septembre 2022 de 9h à 12h Jeudi 6 octobre 2022 de 14h à 17h |
| Mairie de Lamastre | Place de la République, 07270 Lamastre | Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h Mercredi, vendredi : 9h-12h | Lundi 5 septembre 2022 de 9h à 12h Vendredi 23 septembre 2022 de 9h à 12h |
| Mairie de Désaignes | Place de la Mairie, 07570 Désaignes | Lundi, Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h30 - 12h | Lundi 5 septembre 2022 de 14h à 17h |
| Mairie du Cheylard | Place de l'hôtel de ville, 07160 Le Cheylard | Lundi au Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30 | Mercredi 14 septembre 2022 de 9h à 12h Mardi 27 septembre 2022 de 9h à 12h |
| Mairie de Saint Agrève | 675 rue du Docteur-Tourasse, 07320 Saint Agrève | Lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Samedi : 9h - 12h | Mardi 6 septembre 2022 de 9h à 12h Vendredi 23 septembre 2022 de 14h à 17h |
| Mairie de Saint Martin-de-Valamas | 10 Place de la Mairie, 07310 Saint Martin-de-Valamas | Lundi, Mercredi, Jeudi : 8h30 à 12h00 Mardi, Vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h15 | Mardi 13 septembre 2022 de 9h à 12h |
| Mairie de Privas | Place de l'Hôtel de Ville, 07000 Privas | Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 | Lundi 5 septembre 2022 de 9h à 12h Mercredi 21 septembre 2022 de 9h à 12h |
| Mairie de Vernoux | 2 rue Raymond Finiels, 07 240 Vernoux-en-Vivaraïs | Du lundi au samedi : 9h à 12h ; Lundi, mardi et vendredi : 14h à 17h | Vendredi 30 septembre 2022 de 14h à 17h |
| Mairie Le Pouzin | 3 Av. Marcel Nicolas, 07250 Le Pouzin | Lundi au Jeudi : 8h15 - 12h et 13h30 - 17h30 Vendredi : 8h15- 12h et 13h30 - 16h30 | Jeudi 15 septembre 2022 de 14h à 17h |
| Mairie Saint Sauveur-de-Montagut | 1 place de l'Horloge, 07190 Saint-Sauveur-de-Montagut | Lundi : de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 Mardi au Vendredi : de 8h15 à 11h45 Samedi : de 9h00 à 11h00 | Vendredi 30 septembre 2022 de 9h à 12h |

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article premier, le registre sera clos par les membres de la commission d'enquête qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à M. le Président du SCOT Centre Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 10 : Consultation du rapport et des conclusions

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et par voie dématérialisée, sur le site du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4104>) et sur le site internet du SCoT Centre Ardèche. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces aux SCoT Centre Ardèche.

Article 11 : Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT Centre Ardèche éventuellement modifié pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête sera soumis au comité syndical pour approbation.

Article 12 : Information sur l'enquête publique

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Syndicat Mixte Centre Ardèche, à l'adresse postale suivante : Syndicat Mixte Centre Ardèche, 453 rue du Bousquet, 07800 St Laurent du Pape. Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : accueil@centreatrardeche.fr. Le dossier d'enquête publique est communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au Syndicat Mixte Centre Ardèche.